



DECISION N° 2023-1179

**Convention de mise à disposition Ville de
Perpignan/Parti Communiste Français pour la salle
de l'Annexe-mairie St-Gaudérique - sise 11, rue
Nature - Perpignan**

Secrétariat Général
Gestion de la Relation Usager

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du **Parti Communiste Français** qui a sollicité la mise à disposition de la salle de Saint-Gaudérique, sise 11, rue Nature à Perpignan, pour le **vendredi 13 Octobre 2023 de 18h30 à 20h00**.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à la disposition du **Parti Communiste Français** la salle Saint-Gaudérique pour une réunion publique le **vendredi 13 Octobre 2023 de 18h30 à 20h00**.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le paiement des charges de fonctionnement de la salle sera assuré par la Ville.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **1 2 OCT. 2023**

ID Télétransmission :

066-216601369-20231012-179503-AU-1-1

Accusé reçu le : **1 2 OCT. 2023**

Affiché le : **1 2 OCT. 2023**

M. Louis ALIOT, Le Maire

